

Commune de Bonifacio
Agenda 21 local

Comité de pilotage 1
LANCEMENT
29 novembre 2011

Jean-Charles ORSUCCI, maire de Bonifacio, ouvre la réunion et remercie l'ensemble des personnes présentes, et tout particulièrement l'Office de l'Environnement de la Corse et l'État, partenaires de la commune dans le lancement de cette démarche.

Il souligne l'importance de cet Agenda 21 local pour mener une politique de développement durable nécessaire à la commune, en tant qu'approche globale d'approche des différents enjeux qui se posent à elle, comme la gestion de son patrimoine, en prenant en compte toutes les dimensions culturelles, environnementales, économiques mais aussi sociales. Ces dimensions se retrouvent déjà dans les actions engagées par la commune, de façon très concrète. Il souligne l'atout d'une politique globale dans la recherche d'aides et de partenariats financiers. Il souhaite que Bonifacio soit ainsi la première commune de Corse-du-Sud à s'inscrire dans un Agenda 21, avec les soutiens sollicités de l'État et de la Collectivité Territoriale de Corse.

Charles PASQUALINI, Directeur Délégué au patrimoine et au Développement Durable de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), présente les excuses de **Pierre GHIONGA**, président de l'Office de l'Environnement, pour son absence et rappelle que celui-ci est à l'origine de cette démarche dans le cadre de la politique de développement durable de la Collectivité Territoriale. L'objectif de l'Office est d'apporter un soutien à la collectivité volontaire, sans se substituer à elle : le projet doit être celui de la commune, de la mise en cohérence des actions déjà engagées et des nombreuses initiatives existantes.

L'Office de l'Environnement aura deux approches complémentaires : une double volonté de communication (et de clarification des termes) et d'expérimentation : travailler avec des territoires volontaires (d'abord le pays de Balagne et la commune de Bonifacio), pour ensuite nourrir la démarche au niveau de la Collectivité territoriale. Les différents représentants de la Collectivité territoriale seront au côté et au service de la commune tout au long de sa démarche.

Christine SQUARES, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Corse, indique que l'État est partenaire de cette démarche aux côtés de l'Office de l'Environnement et de la Collectivité territoriale. L'État finance ces démarches locales à travers la convention Croissance verte : elle s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement durable, dont le sous-titre est « vers une économie verte ».

Elle souligne l'importance de la volonté communale et de la mobilisation citoyenne pour la réussite de la démarche. L'Agenda 21 local est une démarche intelligente, qui dépasse les approches sectorielles pour rechercher la cohérence territoriale du projet communal et son inscription dans le temps, dans une volonté d'amélioration continue.

Il n'y a pas encore de labellisation Agenda 21 local en Corse : cette reconnaissance nationale, qui apporte la garantie de la qualité de la démarche, peut être un objectif souhaitable. Cette labellisation peut aussi faciliter la mobilisation des financements : les projets seront d'autant plus éligibles et prioritaires qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un Agenda 21 local.

Marie-Ange SALICETI, responsable du département Développement Durable à l'Office de l'Environnement de la Corse, présente les outils mis en place dans le cadre de la politique de développement durable souhaitée par la CTC, dont l'OEC est l'opérateur, autour de quatre axes. L'objectif de l'OEC est d'apporter un soutien méthodologique rapide et efficace à deux collectivités locales de Corse (le Pays de Balagne et ici la commune de Bonifacio) à titre expérimental pour engager leur démarche d'Agenda 21. *(voir présentation ci-jointe)*

Anouk ARNAL, du bureau d'assistance technique Agence Paysages, précise ensuite la méthode, les thèmes et le calendrier de l'Agenda 21 local de Bonifacio. *(voir présentation ci-jointe)*

M. le Maire a confié le suivi de cette démarche à Claude DEGOTT-SERAFINO, adjointe au maire au patrimoine, à la santé et au développement durable, associée à Noël FERRICELLI, conseiller municipal en charge du développement durable et de l'agenda 21. Au sein des services municipaux, Hélène PORTAFAX est l'interlocutrice privilégiée.

Claude DEGOTT-SERAFINO introduit les débats en soulignant que l'engagement dans cet Agenda 21 local va impliquer des changements d'habitudes, des nécessaires modifications qui vont s'inscrire durablement dans les pratiques communales. Elle explique ensuite le choix du patrimoine comme thème supplémentaire, non seulement pour son importance sur le territoire communal, mais aussi parce qu'il sera l'occasion d'initier des actions relevant du social, des économies d'énergie, du développement touristique... Il s'agit ici autant du patrimoine bâti que naturel.

Le débat s'est ensuite ouvert avec la salle.

La collecte des données, études et diagnostics existants s'est engagée et leur liste transmise par la commune aux bureaux d'étude est déjà importante. Il sera important que croiser les données et d'en discuter au moment des ateliers de travail.

Claude DEGOTT-SERAFINO précise que certains diagnostics sont en cours de lancement, notamment sur les questions Énergie et Bâti.

Sophie FINIDORI, représentant la Direction énergie de l'OEC, informe que dans le cadre des missions de son service, et notamment de la mise en place du Plan Climat Régional, les techniciens de l'Office se tiennent à disposition de la mairie pour l'aider à mettre en place son diagnostic énergie sur un échantillon représentatif de constructions, et pour des investissements consécutifs.

Elle répond à la demande de **Katia MAÏBORODA**, CAUE 2A, de précisions sur les modalités de financement.

Anouk ARNAL en profite pour souligner que ces échanges illustrent deux des intérêts majeurs d'un Agenda 21 local : la rencontre directe entre porteurs de projets locaux et partenaires techniques et financiers, et la mobilisation des services sur les questions propres à la collectivité-pilote. Ce sera plus particulièrement l'objet des ateliers de travail réunis au moment de la phase 1 diagnostic et de la phase 3 montage d'actions.

Sur le thème Énergie

Des diagnostics préalables seront rapidement nécessaires pour programmer les travaux de restauration à réaliser dans le cadre de l'OPAH.

Il est proposé de mettre aussi l'accent sur les bâtiments publics particulièrement « énergivores » (écoles, crèche...).

Il serait par ailleurs intéressant de lancer des travaux sur un bâtiment emblème comme bon exemple de réalisation.

Il est également signalé l'intérêt d'intervenir aussi sur les toitures et les façades des bâtiments.

Sur le thème Habitat durable

L'actuelle ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) devra être révisée : elle le sera en fonction de l'Agenda 21 et mise en annexe du PLU.

La démarche engagée avec l'Agenda 21 alimente les réflexions menées pour le document d'urbanisme, et doit notamment se traduire dans son PADD (Plan d'aménagement et de développement durable).

Le souhait est émis que le centre ancien reste vivant, habité et commerçant, dans une ville restaurée pour ses habitants et attractive pour les visiteurs.

Sur le thème Déchets

La question du devenir des déchets et de leur valorisation est abordée, en s'interrogeant sur les questions d'échelle et sur la réduction à la source des déchets produits, tant au niveau des modes de consommation que de l'efficacité du tri, que ce soit par les particuliers ou les entreprises. Il est important de sensibiliser les habitants mais aussi toujours mieux adapter les rythmes de collecte des points d'apport volontaire à leur fréquentation.

La multiplication observée des dépôts sauvages (notamment de gravats issus des activités du bâtiment) est regrettée ; un plan du BTP va organiser au niveau régional les déchets de cette filière.

Sur le thème Biodiversité

Le riche patrimoine naturel de Bonifacio fait l'objet de document d'objectifs et de gestion, dont certains sont en révision. Au-delà des missions de protection de ces richesses, des projets sont élaborés en matière d'aménagement et de gestion entre l'Office de l'Environnement et le Conservatoire du Littoral, par exemple sur la défense contre l'incendie et sur la gestion agro-pastorale de milieux, avec le milieu agricole. Des sentiers ont été réaménagés, des conventions signées avec des éleveurs de la commune et des actions communes menées avec les chasseurs pour favoriser la biodiversité sur certaines parcelles ; un animateur intervient auprès des visiteurs, du grand public et des scolaires. La biodiversité est aussi une richesse sociale et une richesse économique.

Sont aussi abordées les questions de lutte contre les plantes invasives (comme l'herbe de la pampa) et de l'utilisation de plantes locales dans les plantations des projets publics ou privés, en privilégiant des plantes mieux adaptées aux conditions locales.

Un appel à porter à connaissance est lancé par **Charles PASQUALINI** pour mieux connaître et répertorier toutes les bonnes pratiques, des initiatives publiques ou d'acteurs privés (entreprises, associations, individuels...) qui participent du développement durable, et qui illustrent plus particulièrement un des six thèmes retenus sur le territoire, à mettre en exergue. Des actions qui entrent notamment dans le cadre des compétences de l'OEC et du plan Climat (déchets, énergie...) pourront être rapidement financées.

Une plateforme de communication, d'information et de dialogue est en cours de mise en place par l'Office de l'Environnement de la Corse. Elle permettra une inscription en ligne aux ateliers de travail thématiques de janvier 2012.

Les personnes présentes sont invitées à s'inscrire au cours de la réunion sous le thème de leur choix, pour ces ateliers de travail.

Claude DEGOTT-SERAFINO remercie l'ensemble des personnes présentes et les invite à participer aux réunions suivantes.